

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 12

Artikel: L'espace : cadre d'analyse

Autor: Liechti, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion

Il est temps de conclure. A mon avis, l'aménagement du territoire n'a pas à entraîner de modification de notre politique agraire fondamentale, dont je vous rappelle les éléments essentiels :

- *Améliorer les bases de la production* (formation professionnelle, recherche agronomique, améliorations foncières, crédits d'investissement).
- *Assurer un revenu équitable* à la population paysanne par des prix suffisants, dans le cadre d'une orientation judicieuse des productions.
- *Maintenir un courant d'échanges internationaux* permettant de satisfaire les besoins des consommateurs tout en assurant le développement harmonieux de l'agriculture indigène (exportation de fromage, importation de denrées fourragères).
- *Assurer, par des mesures complémentaires de caractère social, des conditions d'existence paysanne satisfaisantes* dans les zones moins favorisées.

On ne saurait qualifier cette politique d'ambitieuse. Nous avons cependant beaucoup de peine à la réaliser pleinement, faute de moyens financiers correspondants. Dans une telle situation, il s'agit de fixer des priorités en fonction de l'urgence des problèmes à résoudre, et de se tenir au plus près de la ligne fixée, ce qui n'exclut pas la souplesse là où elle est nécessaire.

Si le projet de loi sur l'aménagement du territoire fait la part belle à ceux que d'aucuns appellent les technocrates de l'administration, trop belle même aux yeux de beaucoup, je pense qu'il sera sage que les futurs responsables tiennent compte au maximum des impératifs économiques dans leur planification, en n'oubliant pas que l'aménagement du territoire est un moyen d'améliorer les conditions de vie de notre société et non un but en soi.

Si je considère égoïstement l'agriculture je leur dis seulement ceci : « Laissez-nous beaucoup de bonnes terres, nous vous ferons de la bonne agriculture ! »

L'espace : cadre d'analyse

Exposé présenté par M. LIECHTI, du Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel

Si le temps n'a qu'un caractère : la durée, l'espace, lui, en a plusieurs. Non seulement il a une étendue, mais encore il a une structure.

Les caractères de l'étendue sont les dimensions et la forme d'un district, d'une commune.

Pour la structure, on retient aussi deux caractéristiques, soient ses propriétés

naturelles et sa position géographique. S'il est facile de comparer des surfaces, il est plus délicat de comparer des formes.

Après avoir abordé les caractères de l'espace — cadre d'analyse — nous nous attacherons à étudier les fonctions que remplit cet espace économique.

Les fonctions économiques de l'espace

On peut considérer que l'espace remplit trois fonctions économiques essentielles :

- une fonction de production ;

- une fonction de consommation ;
- une fonction de théâtralisation et d'épargne.

a) une fonction de production

Considérée comme facteur de production, la terre est achetée ou louée par des agriculteurs ou par d'autres personnes. Bien évidemment, il n'y a aucune commune mesure entre le rôle que joue l'« in-put » terre dans la fonction de production d'une entreprise agricole et le rôle que ce même « in-put » joue pour une entreprise industrielle. La valeur économique des points de la surface est ainsi liée à l'ensemble de ces caractères. Ces principaux caractères sont la forme de l'espace, la surface, la position géographique, les propriétés naturelles. Par exemple, dans les théories de la localisation agricole, la théorie de la rente est une analyse du coût maximal d'occupation de l'espace, compte tenu du prix de vente des produits sur le marché, des coûts de production et des coûts de transport.

b) une fonction de consommation

L'espace peut être considéré comme un bien de consommation durable. Au niveau

de la consommation, l'espace agricole est de plus en plus convoité comme espace de loisirs. Y a-t-il complémentarité ou supplémentarité, donc une certaine incompatibilité ? Ce sujet devrait être débattu.

c) une fonction de thésaurisation et d'épargne

L'espace économique peut en outre être considéré comme un élément de thésaurisation et d'épargne. La propriété privée garantit à son détenteur des plus-values qui résultent d'un marché fortement inélastique, puisque la terre est un bien rare, non reproductible et immobile.

Pour l'agriculteur, l'espace constitué par son entreprise constitue à la fois un « in-put » et un élément de thésaurisation. S'il n'est pas propriétaire, l'espace ne constitue qu'un « in-put ».

La structure relative des fonctions (dimensions, formes, propriétés naturelles, positions géographiques) et leur évolution dans le temps conditionnent en grande partie la transformation de l'espace.

Les coûts de transport

On a pu croire pendant longtemps qu'il suffisait, pour prendre en considération la variable espace, d'introduire des dimensions aux activités, de faire jouer les productions, les consommations et les échanges sur une surface. L'espace intervient alors comme une contrainte et la sanction de son existence se mesure au coût de transport. L'économie dimensionnelle s'arrête là, comme le faisait Von Tünen, avec son « Etat isolé », où la ville s'entourait de couronnes agricoles concentriques à vocation spécifique.

L'espace rural

Des différences de nature surgissent alors et posent de nouveaux problèmes : l'espace urbain, et je ne vous apprend rien, se distingue de plus en plus nettement de l'espace rural, qu'il ne faut pas confondre avec l'espace agricole. L'espace

Se baser uniquement sur les coûts de transport conduit à écarter d'importantes variables. En effet, si on admet que bougent à la fois les produits, les capitaux, les hommes en tant que producteurs, les combinaisons productives elles-mêmes, les points de distribution et enfin les hommes en tant que consommateurs, il faut chercher les imbrications entre ces différents mouvements. Certains sont complémentaires, d'autres sont alternatifs.

ce rural se distinguant, avec la concentration ou la réduction de l'agriculture à certaines zones, avec l'apparition d'un espace naturel, non agricole, celui que les paysans abandonnent au fur et à mesure de la diminution de leur effectif et

de leur industrialisation, et qu'il faudra bien gérer et aménager convenablement pour éviter la destruction du milieu naturel. Certes, les opinions divergent ; il y a d'un côté les partisans d'une thèse à la Mansholt sur la contraction de l'agriculture et son repli sur les terres les plus favorables à l'exploitation mécanique et, de l'autre côté, d'autres spécialistes de l'économie agricole qui envisagent et observent aujourd'hui déjà un réemploi des terres abandonnées ou libérées, notamment grâce à de nouvelles formules d'élevage. Des terres de montagne ont connu, récemment en France, des remontées inattendues de prix qui prouvent que les évolutions sont et seront plus complexes que ne le disent les partisans de schémas rudimentaires. La fresque à long terme de l'occupation de l'espace, très brièvement résumée, pourrait être la suivante :

Au-dessus des territoires conquis historiquement par les unités types qu'étaient les villages, émergent les villes, réceptacles des fonctions communes à exercer pour un ensemble de villages et destinataires des surplus d'hommes et d'aliments des campagnes. Les autarcies des villages sont remplacées par des autarcies de régions. A ces changements sont

liés des progrès dans les transports, dans l'élargissement des zones d'approvisionnement et de débouchés des activités industrielles et commerciales.

Qu'adviendra-t-il de l'espace agricole ? Eh bien, après avoir secrétaire les villes, il s'ordonne aujourd'hui en fonction de l'activité urbaine. Il devient un espace résiduel, car d'autres besoins que des besoins alimentaires se manifestent avec insistance. Plus l'urbanisation s'accentue, plus l'espace agricole se contracte et, en conséquence, plus les produits de la terre voyagent loin. Sans aménagement du territoire, le développement des activités agricoles conduit à une destruction incontrôlée de l'espace agricole. Avec l'aménagement du territoire, le même développement des activités devrait être moins friand d'espace et plus sélectif (c'est-à-dire ne pas considérer l'espace agricole comme un espace résiduel).

Aujourd'hui, pour des raisons sociales, on s'achemine vers une politique d'industrialisation des espaces ruraux ou, celle plus avisée, de renforcement des villes petites et moyennes dont les emplois nouveaux favorisent les habitants des zones environnantes. La nouvelle loi sur les régions de montagne s'oriente dans cette direction.

Le concept d'élasticité de localisation

Ce survol de l'espace conçu comme une dimension de l'activité économique (zones urbaines, zones rurales, zones agricoles) garde une immatérialité certaine. En effet, cet espace est finalement constitué de terres, d'eaux, et a une existence matérielle. Ricardo, le grand économiste, avait étudié les conséquences possibles de l'utilisation des terres dont la fertilité était différente. Aujourd'hui, la concurrence pour l'emploi du sol est générale : entre utilisation agricole elle-même, mais aussi entre agriculture et industrie et activité de loisirs et habitat. Cinq types de sol se trouvent confrontés : sol à cultiver, sol pour implanter les établissements industriels et commerciaux, sol pour édifier les logements,

sol pour les loisirs, sol pour les équipements collectifs. Un concept apparaît ici décisif : celui d'élasticité de localisation, moyen de mesurer la mobilité et d'orienter spatialement les activités. Sont à faible élasticité de localisation, les activités qui sont très dépendantes de certains facteurs.

Exemple : une entreprise à consommation d'énergie relativement forte, à consommation d'eau élevée, où les coûts en capital sont grands, où les coûts en main-d'œuvre sont faibles, où la sensibilité au coût de transport est très forte a une faible élasticité de localisation. Fos, le nouveau complexe méditerranéen en est un exemple. En raison d'autres considérations, le tourisme a une faible

élasticité de localisation. Dans l'agriculture, des activités à faible élasticité de localisation existent bien sûr : citer la nature du sol, le climat, est certes une évidence. Cependant, si l'on prend les paysagistes ou certains horticulteurs, ils doivent être proches du marché et disposer d'un marché minimal de 5000 à 10 000 personnes pour pouvoir s'implanter. Il y a donc là faible élasticité de localisation pour l'agriculture.

Sont à forte élasticité de localisation les activités dont la localisation est assez indifférenciée. Dans l'agriculture, je prendrai les exemples minimaux, c'est-à-dire la productivité bovine et laitière qui existe, du moins sur notre territoire, un peu partout. En ce qui concerne ces activités à forte élasticité de localisation, le choix de l'emplacement optimal est fonction de l'habitat, de l'environnement humain et social et de certains facteurs externes qui ont une influence sur le choix de la localisation. Ce critère s'applique peu à l'agriculture, car le facteur de la rente différenciée du sol entre continuellement en considération. La faible ou la forte élasticité de localisation est un outil qui permet à l'aménagiste régional ou au planificateur régional de situer le degré de liberté dont il dispose pour ses choix. La concurrence pour l'occupation des sols qui ne s'est jamais située dans un marché de concurrence parfaite (c'est-à-dire la présence d'un très grand nombre d'acheteurs et d'un très grand nombre de vendeurs) en raison des monopoles de situation, des conditions de négociation cloisonnées entre particuliers, entre particuliers et intermédiaires

(promoteurs ou agents d'affaires), de la mauvaise circulation de l'information, débouche aujourd'hui sur une anarchie dommageable. En effet, dès qu'une négociation n'est plus bilatérale mais au moins tripartite, il n'y a plus deux mais trois détenteurs de pouvoir qui ont liberté de décider de telle ou de telle affectation du sol. La décision pouvant porter sur le montant de la transaction et sur telle ou telle partie de ce terrain.

Que faut-il retenir de ce qui précède ?

Pour la localisation industrielle, le sol est considéré comme le support de l'activité, il est caractérisé par sa position et sa dotation en facteurs, mais non par sa dimension ni par sa forme. C'est seulement dans les théories de la localisation agricole que la terre est un « in-put » au même titre que les autres. Elle a une forme, une dimension, une position et des propriétés particulières.

Cependant, dans la mesure où le secteur agricole se modernise, il existe de moins en moins de différence entre la problématique de la localisation agricole et la problématique de la localisation industrielle.

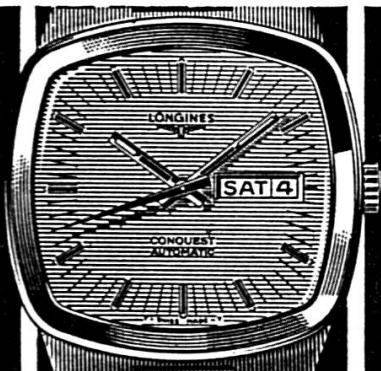
Dire que pour l'industriel, la production est donnée et qu'il cherche la localisation optimale, alors que pour l'agriculteur, compte tenu de l'immobilité de la terre, la localisation est donnée et qu'il cherche à déterminer la production optimale, n'a plus guère de sens. En effet, à l'équilibre, on aboutit à la même solution optimale. De plus, on peut, en agriculture comme dans l'industrie, conduire l'analyse tout aussi bien au niveau de l'entreprise qu'au niveau de la branche.

Le déplacement des activités

Il est donc nécessaire de substituer à la théorie de la localisation, une théorie du déplacement des activités. Y a-t-on pensé en haut lieux fédéraux pour le nouveau rapport sur l'orientation de la production de 1975 à 1980 ? En effet, on peut parfaitement comprendre qu'à une économie en situation d'équilibre, les problèmes de localisation apparaissent essentiels.

Mais dans une économie en croissance, qui nécessite des ajustements continuels, et l'agriculture en sait quelque chose, la délocalisation des activités devient un phénomène permanent dont il conviendrait de prévoir les orientations et l'intensité (le cheval des Franches-Montagnes pourrait certainement vous en dire long à ce sujet).

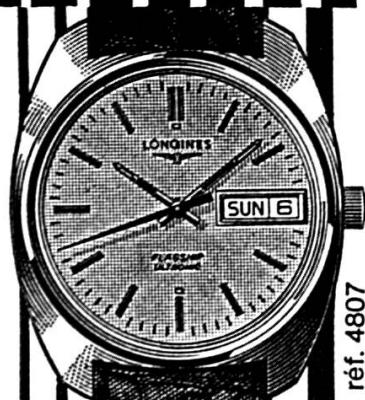
réf. 1526



réf. 1542



réf. 4807



Lc. Buloval/Pat. Esa

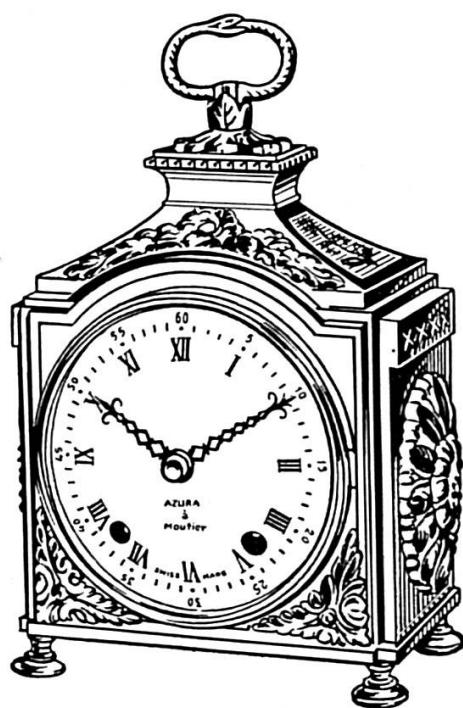
LONGINES

A L'AVANT-GARDE
DE LA MESURE ELECTRONIQUE
DU TEMPS

1676



chronométreur officiel
des Championnats
du Monde de Ski 1974
ST-MORITZ FALUN



Azura

Pendules de style

Célestin Konrad

2740 MOUTIER

1679

LOSINGER

Maison spécialisée pour :
Construction de routes modernes
Revêtements bitumineux
et goudronnages
TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes
Pavages
Canalisations
Génie civil

LOSINGER S. A.

Entreprise de travaux publics 2800 DELÉMONT Tél. 066 22 12 43

1692

L'analyse du déplacement des cultures montre à cet égard que les cultures sont de plus en plus mobiles et que l'orientation spatiale s'effectue suivant une certaine sélection qui accroît les disparités régionales.

Il subsiste cependant de nombreux espoirs, ainsi, avec l'abaissement des

frais de transport, la localisation des productions agricoles devient plus indépendante des centres de consommation. Avec les progrès techniques — notamment les innovations « land-saving » — la localisation des productions est plus libre et moins exigeante en surface.

Les types de production agricole

La concurrence pour l'occupation du sol oriente le déplacement des cultures vers les régions sous-urbanisées et sous-industrialisées. L'urbanisation croissante entraîne la différenciation des systèmes de production, la destruction de l'agriculture péri-urbaine et l'apparition d'une agriculture intersticielle.

Développons quelque peu cette idée : l'agriculture, mise en concurrence avec d'autres secteurs est très défavorisée. Avec la croissance des autres secteurs et l'inélasticité relative de la demande des produits agricoles, le secteur agricole se trouve en déclin dans les zones urbanisées et rejeté à la périphérie des foyers de développement industriel. Cette nouvelle imbrication ville-campagne a une incidence considérable sur la différenciation des systèmes de production agricole. Ces incidences sont :

- un nouvel ordonnancement des cultures ;
- une première différenciation des systèmes de production avec tout d'abord :
- une agriculture primaire exigeante en « in-put » travail, produisant des

biens consommés en l'état sur le marché final (carottes, légumes, fruits),

— et une agriculture secondaire de type industriel travaillant essentiellement pour les industries de transformation qui constituent un marché intermédiaire ;

— le processus de suburbanisation des campagnes fait naître l'agriculture tertiaire. Ce type d'agriculture produit de moins en moins de biens destinés à l'alimentation, mais s'attache à rendre des services (maintien de l'environnement) et à satisfaire des besoins d'esthétique (production florale, arbustive, etc.).

C'est bien la poussée urbaine et industrielle qui est source de différenciation et constitue le moteur de l'évolution de monde rural et agricole environnants.

Problème pour l'économiste et l'aménagiste : faut-il suivre, peut-être pour le bien des agriculteurs, cette orientation, ou faut-il infléchir à cette tendance une voie moins dictatoriale pour les agriculteurs ?

Conclusion

S'il fallait mettre un peu d'ordre dans la présentation des idées développées jusqu'ici, je dirais que l'espace agricole se contracte de plus en plus. La forme de l'espace agricole se modifie. Cette déformation vient de ce que les régions exclusivement agricoles, homogènes et continues tendent à disparaître, pénétrées sans cesse par les réseaux de communica-

cation et par la suburbanisation croissante.

Enfin, la structure de l'espace agricole évolue ; les cultures se déplacent dans un espace qui se contracte. Le secteur agricole est dominé et n'occupe qu'un espace résiduel.

Je constate cependant, et c'est la raison pour laquelle je crois encore au dyna-

misme de l'agriculture sur l'ensemble d'une économie, que le déplacement des cultures loin des régions fortement urbanisées occasionne un rééquilibre spatial. En effet, si dans un premier temps, l'économie rurale dominante se polarise et s'ordonne autour de l'économie et de l'espace des villes, dans une seconde phase, la concurrence pour l'occupation du sol chassera l'agriculture dans d'autres espaces sous-urbanisés. Ce déplacement est, sous un certain aspect, rééquilibrant, car il assure des débouchés et garantit un emploi à des populations qui auraient pu être contraintes

d'immigrer vers les centres urbains. Le rejet de certaines branches de l'agriculture des régions fortement urbanisées et industrialisées vers des régions périphériques n'assure pas le développement immédiat de celles-ci. Ce transfert d'activité permet tout au moins à ces régions marginales — et du point de vue national, l'Ajoie est l'une de ces régions — de dégager un surplus qui à terme peut fortement contribuer à leur propre développement, en soulignant néanmoins que l'on parle ici des régions sous leur angle agricole.

RÉSUMÉ des discussions de la première journée

Compensation et désendettement de l'agriculture

A la question de savoir si les compensations prévues par la loi ne devraient pas servir à désendetter l'agriculture, M. Piot répond en rappelant que la commission Sieber s'était opposée à un désendettement général de l'agriculture, craignant de créer ainsi un oreiller de paresse. Cette commission avait proposé que les fonds à disposition soient alloués comme crédits d'investissement.

Résidences secondaires

Le problème des résidences secondaires fut à la base de plusieurs questions. M. Vouga répond que seules les communes qui ne sont pas touchées par ce phénomène pensent qu'il y a possibilité d'en retirer un profit. Certaines communes, après avoir été subjuguées par des ventes de terrains, se trouvent actuellement devant de lourdes charges d'adduction d'eau, de déneigement de chemins et d'entretien d'infrastructures. Afin de pallier cette situation, la législation fiscale devrait permettre une meilleure répartition d'impôts. D'autre part, pour faire face à cette évolution, seul un aménagement local et régional favorisant un regroupement des constructions permettra de diminuer au mieux les charges pour la commune. Il n'est plus possible actuellement que le propriétaire de résidence secondaire ait l'ambition de se garantir une solitude totale.

Tourisme aux Franches-Montagnes

A un participant qui demandait comment le tourisme aux Franches-Montagnes pourrait s'intégrer dans un plan d'aménagement, M. Vouga renvoie la question en demandant aux habitants eux-mêmes de la région « jusqu'où ils veulent aller trop loin ». Ce n'est ni à l'aménagement du territoire des techniciens, ni à l'aménagement du territoire au niveau de la Confédération de dire comment les Franches-Montagnes vont déterminer leurs limites et utiliser les nouveaux éléments législatifs.